



ECHAFAUDEUR

FEMME/HOMME

Mon métier

Ouvrier qualifié, il réalise les différentes opérations liées au montage, à la modification et au démontage d'un échafaudage quelque soit le type de matériels et de structures (planchers, profilés, échelles, portillons...) tout en tenant compte de l'environnement de travail.

Il connaît les éléments de réglementation et les règles professionnelles de montage et démontage. Suivant ses compétences, il effectue des prises de cotes, s'approprie les plans de montage via des notes de calcul, ou bien encore, utilise une procédure de montage et les modes opératoires spécifiques aux chantiers.

Selon ses habilitations obtenues, il valide et atteste de la conformité des échafaudages avant utilisation.

L'échafaudeur intervient dans tous les lieux et environnements nécessitant la pose d'un échafaudage (capacité, grande hauteur...).

Il intervient souvent avant les autres corps de métier notamment les calorifugeurs lors des opérations de maintenance pour leur permettre d'atteindre le matériel et, dès l'intervention achevée, pour démonter les échafaudages.

Conditions d'exercice et aptitudes

- . Disponibilité,
- . Mobilité sur les différentes centrales nucléaires,
- . Respect des règles de sécurité et de sûreté,
- . Habilitations électriques,
- . Aptitudes médicales spécifiques selon les postes : travaux sous rayonnements ionisants, travaux en hauteur, travaux en espaces confinés, port d'équipements de protection individuelle spécifiques.

L'autorisation d'accès sur les Centres Nucléaires de Production d'Electricité (CNPE) est conditionnée par le résultat d'une enquête administrative et par la validation de formations spécifiques à l'environnement de travail (sûreté et radioprotection, sécurité et prévention des risques professionnels et assurance qualité).



Qualités requises

- Précision, rigueur, organisation,
- Sens de la communication,
- Réactivité,
- Esprit d'équipe,
- Attitude interrogative.

Rémunération

Elle est fixée à minima suivant les conventions collectives de l'employeur.

La disponibilité et la mobilité font l'objet de compléments de rémunération.

Le salaire brut mensuel (hors primes) est donné à titre indicatif.

- débutant de 1 600 € à 1 950 €.
- confirmé de 1 750 € à 2 400 €.

Formation et expérience

Il n'y a pas de diplôme exigé pour un monteur ou chef d'équipe, le recrutement étant basé sur la capacité à travailler en hauteur et en équipe. Une première expérience en intérim dans le métier ou dans la manutention peut convenir.

Des actions de formation à l'emploi et des actions de formation continue fréquentes et systématiques sont également dispensées dans les entreprises.

Pour le métier de technicien de conception ou de bureau d'étude, le diplôme ci-dessous peut être requis :

- BAC+2 à +5 en mécanique ou équivalent.
- Des formations d'adaptation sont proposées par le service public de l'emploi pour les demandeurs d'emplois. Pour les salariés, des actions de formations continue sont également dispensées dans les entreprises (CQP, titre professionnel...).

Perspectives d'évolution

Avec son expérience, un monteur échafaudage peut évoluer vers des chantiers plus complexes (échafaudages suspendus...). Après quelques années d'expérience, l'évolution est possible vers un poste de chef d'équipe puis de chef de chantier. Suivant l'expérience et la formation de départ, 5 niveaux de qualification sont définis :

- l'aide-monteur d'échafaudage,
- le chef de chantier
- le monteur d'échafaudage,
- le technicien de conception ou de bureau
- le chef d'équipe

Sa fonction peut être complétée avec la réception, le contrôle de conformité et la vérification des échafaudages.



Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site de l'Association Régionale des entreprises Prestataires de votre région.



www.gieatlantique.com (région Sud-Ouest)

www.gimest.com (région Est)

www.gipnordouest.com (région Nord-Ouest)

www.ifare.asso.fr (région Sud-Est)

www.peren-nucleaire.com (région Centre Val de Loire)

